

ACTION SYNDICALE

Journal du Syndicat Général des Personnels du Service Public de l'Archéologie
www.cgt-culture.fr

Dernière minute : c'en est fini du CDA à l'Inrap !!!

Edito

« On ne peut rien vous dire ! »

Pour une fois, on n'était plus dans la poésie technocratique du plan reconquête aménageur. On n'avait plus droit à ce délicieux phrasé subtilement ampoulé et merveilleusement inintelligible : « *Ici rue de Madrid, les technos parlent aux technos.* »

Fini tout cela, plus personne ne parle à plus personne, la langue de bois laisse sa place à la langue coupée et ces secondes de silence semblent durer des heures. Depuis ce 15 février 2011, vous savez que si vous voulez le silence lors d'un comité technique paritaire central de l'Inrap, il vous suffit de demander quand auront lieu les prochaines élections au conseil scientifique (prévues en 2011).

Ensuite lorsque vous demandez avec insistance si l'administration peut au moins garantir le fait qu'il n'y ait pas de remise en cause du principe de l'élection, c'est là que tombe cette phrase terrible : « on ne peut rien vous dire ! ». Le silence est comblé par du vide, un vide que la situation vous invite à remplir sans que l'on puisse vous accuser de paranoïa, d'agitation gratuite, de procès d'intention.

Science sans conscience...

Car, pour le coup, le fait de ne rien pouvoir dire en dit long : on sait désormais, par cette non réponse, que quelqu'un, quelque part s'interroge sur la pertinence d'un conseil scientifique majoritairement élu. Un précédent directeur du patrimoine s'était déjà ouvertement plaint de la difficulté d'organiser des élections, il sera ravi de constater que les fantasmes d'hier sont devenus les projets d'aujourd'hui.

... c'est quand même plus peinarde

On est mieux entre nous, même si ce repli sur soi doit mener à une endogamie scientifique, c'est toujours plus rassurant que d'entrouvrir la porte à des pratiques démocratiques.

Effectivement, la démocratie ça coûte un peu de sous, ça prend un peu de temps et ça vient beaucoup nous emmerder quand il faut prendre des décisions avec des gens choisis par d'autres que nous.

En ce qui concerne le conseil scientifique, on ne parle rien de moins que de la définition de la politique scientifique de l'établissement, de l'évaluation de ses activités de recherche, de formation, de diffusion, de valorisation. A ce titre le Conseil Scientifique doit délibérer sur le programme d'activité scientifique, les actions de coopérations, la réalisation des diags et des fouilles, l'évaluation des activités des personnels lors des promotions, des recrutements, des demandes de congés de recherche.

Pour le SGPA-CGT, les institutions scientifique doivent être indépendantes, représentatives et par conséquent DEMOCRATIQUES.

Le conseil scientifique de l'Inrap doit être renforcé dans ses prérogatives, le CNRA et les CIRA doivent être élus.

Le 22 février 2011, les organisations syndicales de l'Inrap ont écrit au directeur de Cabinet du ministre de la Culture pour lui faire savoir qu'elles s'opposaient à une remise en cause du principe de l'élection au Conseil scientifique de l'Inrap. Lire ci-dessous.

Pour toute réponse, le Cabinet propose une réunion sur le projet de modification du décret de l'établissement le 8 mars !! Gonflés les Valoisien !

Monsieur le directeur de Cabinet,

La mandature du Conseil scientifique arrive à son terme dans le courant de l'année 2011. C'est pourquoi les organisations syndicales représentatives au comité technique paritaire central, réunies le 15 février 2011, ont demandé au Président le calendrier et les modalités des futures élections.

L'embarras du Président à cette question laisse à penser que le maintien des élections au Conseil est remis en cause, sans explication malgré notre insistance ...

Si l'option visée devait se confirmer, l'attitude de la présidence et de la direction générale nous indignent profondément, tant sur le fond que sur la forme.

Le Conseil scientifique, dont six membres sont nommés et douze élus par les personnels des différentes institutions, est représentatif de l'ensemble de la communauté archéologique. A ce titre, il est constitutif de l'organisation administrative de l'Institut, tel que le prévoit le décret 2002-90 du 16 janvier 2002 portant statut de l'Institut national de recherches archéologiques préventives.

Les personnels sont très attachés à cette forte légitimité et ne sauraient entendre une inversion d'un processus démocratique mis en place voilà bientôt dix ans et qui donne satisfaction.

C'est pourquoi, afin d'éviter tout malentendu, les organisations syndicales signataires vous demandent de les recevoir, personnellement et en toute urgence, pour discuter du renouvellement de la prochaine mandature et obtenir une réponse sans ambiguïté.

Sgpa CGT Culture Sud Culture Solidaires Snac FSU Snac FO Cnt ccs

La démocratie, la transparence et l'évaluation scientifique des travaux archéologiques existent dans tous les domaines de la recherche.

Exigeons le maintien des élections au conseil scientifique !

Activités de diagnostic en baisse de 5 800 jours-homme, soit près de 7 %

Cette année, les capacités opérationnelles de l'Inrap en matière de diagnostics sont en baisse, par rapport à l'année précédente : 5 800 j/h en moins (83 000 j/h au BP 2010 et 77 200 j/h au BP 2009) ; ce qui équivaut, sur la base du ratio jour-homme à l'hectare de 2009, à 800 hectares de diagnostic en moins à réaliser pour l'Inrap.

Les prescriptions de diagnostic de l'Etat pour l'année 2011 se décomposent en 15 160 ha pour les opérations courantes et entre 3 230 ha et 2 750 ha pour les grands travaux.

Ceci signifie immanquablement pour les aménageurs des délais d'attente plus longs et fait probablement partie de la stratégie très « spéciale » mise en place par le ministère de la Culture en cette année de réforme du financement de l'archéologie préventive...

diagnostic	BP 2011*				BP 2010**	2009 réalisé***
	diag 2001	Activités Courantes	Grands Travaux	Total 2011		
CIF	60	10 000	1 200	11 260	14 120	15 268
GEN	0	5 700	0	5 700	5 300	7 246
GES	0	3 600	1 620	5 220	4 600	5 357
GO	0	11 000	5 280	16 280	13 000	14 447
GSO	0	10 600	8 400	19 000	17 000	11 152
MED	0	6 200	1 200	7 400	10 500	10 260
NP	200	5 900	0	6 100	6 280	7 500
RAA	0	5 000	0	5 000	7 400	7 125
CSNE		0	1 500	1 500	4 800	6 985
Total	260	58 000	19 200	77 460	83 000	85 340

Sources :

* CTP X 15 février 2011, INRAP-grandes orientations et les priorités d'actions pour l'année 2011

** CTP X 2010, INRAP-CG-juin 2010

*** Rapport d'activités 2009

« Faire moins avec plus de sous !! »

C'est l'invraisemblable réalité de 2011.

Diagnostiques en régions : la peau de chagrin

Diagnostiques grands travaux : la cagnotte

► Les moyens alloués aux grands travaux couvrent la totalité des hectares prévisionnels, qui varient entre 3 230 ha et 2 750 ha.

► Aucun taux d'abattement sur les hectares prévisionnels n'est réalisé contrairement aux opérations courantes.

► Pourtant, ce type d'aménageur a souvent de grandes exigences vis-à-vis du service public de l'archéologie sans pour autant assurer la mise à disposition des terrains. Aussi les reports de démarrage de ces grands travaux sont-ils monnaie courante.

► Dans ce contexte, faut-il « geler » 19 200 j/h sur ce seul axe, au détriment des opérations courantes (cf. infra) ? A terme, on assistera au redéploiement d'une partie de cette « Réserve Grands Travaux ».

► On peut dès lors s'interroger sur l'intérêt d'une telle stratégie ; ne viserait-elle pas à réduire la marge de manœuvre des directions interrégionales et à organiser les gains de productivité des activités courantes de diagnostic ?

► En mettant le maximum de j/h dans l'enveloppe grands travaux, la direction générale constituerait une réserve artificielle et pressurerait ainsi l'activité courante de diagnostic afin d'obliger les directions interrégionales à réaliser des gains de productivité dont les personnels feraient les frais.

En conclusion, « faire moins avec plus de sous ».

► La logique mise en place par la direction générale repose sur l'augmentation des gains de productivité pour compenser les baisses de dépenses afférentes au diagnostic.

► Dans le même ordre d'idée, la direction-avec ses gros sabots- se rend dans les DRAC où, d'après elle, le taux de prescriptions serait trop élevé afin d'imposer une régulation de ces dernières au mépris des politiques patrimoniales et scientifiques développés par les services.

► Dénommé « activités courantes de diagnostic », ce volet subit une forte baisse de moyens avec 58 000 j/h.

► La direction générale escompte des gains de productivité de j/h à l'hectare (6,63 j/h hectare en 2011) pour compenser le manque de moyens, ce qui est intenable en matière de conditions de travail et de qualité du service rendu d'un point de vue scientifique.

► De plus, compter sur le « bénéfice » de gains de productivité, qui de toutes façons vont finir par plafonner..., est illusoire.

► Ce seraient un peu moins de 9 000 ha que la direction générale envisagerait de réaliser pour l'année 2011.

Des économies budgétaires faites sur le dos des diagnostics

► D'un point de vue budgétaire, les recettes du secteur non lucratif sont pourtant en hausse d'un peu plus de 2 millions d'euros (66,96 millions€ en 2010 et 69,01 millions€ en 2011) du fait notamment de la subvention du ministère de la Culture de 20 millions€.

► En revanche, les dépenses opérationnelles de diagnostic sont elles en baisse de 2,15 millions€. Ce qui correspond à une baisse de 4 % des dépenses opérationnelles par j/h de diagnostic.

► Les dépenses totales (personnel, opérationnel et de structures) afférentes au diagnostic sont donc en baisse de 2,39 millions€ pour l'année 2011, soit 4,3% de moins par rapport au BP 2010.

Pour mémoire, l'Inrap a réalisé 12 917 ha de diagnostic en 2009.

► Le constat est que l'égalité de traitement entre usagers n'est plus un principe de base de la direction de l'Inrap ; en effet, les raisons qui prévalent à l'allocation de moyens sont différentes suivant qu'il s'agit d'opérations courantes de diagnostic ou de grands travaux.



Le Droit des agents

Plan de formation 2011 : C'est tout sauf un plan

Le plan de formation pour l'année 2011 a été examiné au CTP Central du 15 février 2011, ce qui montre déjà l'importance que porte la direction à ce sujet. Voici l'avis de la CGT lu en séance.

Baisse de 5 % du budget

La CGT est atterrée par ce plan de formation où tous les indicateurs sont en baisse par rapport au plan de 2010, baisse de plus de 5% du budget, baisse du nombre de stagiaires, baisse du nombre de journées de stage. D'autant que la baisse s'impute surtout sur les stages « volet scientifique » et informatique (-50%).

Seulement 10 stages consacrés à l'archéologie

- ▶ Le nombre de stages consacrés à l'archéologie atteint tout juste la dizaine pour moins de 10% du budget global.
- ▶ les stages « céramique antique », « paléoenvironnement », « archives » n'apparaissent plus dans le plan.
- ▶ Les stages de traitement de données primaires que la CGT réclame depuis longtemps n'existent toujours pas, ce qui va à l'encontre de la note sur la diversification des tâches.
- ▶ Le domaine des langues a, lui tout simplement disparu.
- ▶ Dans le domaine informatique, la CGT se demande pourquoi les formations sont toujours axées sur les logiciels microsoft et non sur les logiciels libres (open office, SIG ...).
- ▶ En ce qui concerne le domaine gestion et droit, la CGT note une explosion (+133%) avec quasi 30% du budget global.

Si la CGT reconnaît la nécessité d'avoir de bons outils de gestion, elle exige une certaine équité entre les filières.

- ▶ Le domaine « management » paraît évoluer en qualité même s'il est lui aussi en baisse. La CGT déplore la disparition du stage « formateur occasionnel ».
- ▶ Le domaine Hygiène et sécurité semble « ronronner », les stages sont reconduits d'une année sur l'autre sans qu'il semble y avoir de bilan, notamment sur le stage sécurité sur les chantiers.
- ▶ Pour ce qui est du DIF, sa mise en œuvre semble peiner.
- ▶ Par ailleurs, il n'est pas possible que l'entretien de formation qui est obligatoire depuis 2007 ne soit mis en place que pour la filière administrative. Il peut parfaitement être déconnecté de l'entretien d'évaluation et être mis en place dès cette année pour les deux filières.

En bref

Méditerranée : plus belle la vie ?

Heureux agents de méditerranée ! Suite à l'action du président et du directeur de l'Inrap pour instaurer un dialogue social dans

l'inter-région (il y a un peu plus d'un an tous les représentants du personnel en CTPs et en CHSs démissionnaient) la direction inter régionale dialogue et... s'engage.

Les représentants CGT on ainsi appris au comité technique paritaire de méditerranée du 10 février 2010 que désormais :

- ▶ La DIR ferait une tentative de planification à moyen terme.
- ▶ Les ordres de mission seraient envoyés en temps et en heure.
- ▶ Jusqu'à 48 heures après réception de son ODM l'agent, qu'il soit hébergé par l'Inrap ou non, peut informer sa DIR qu'il souhaite changer de système d'hébergement.
- ▶ les abonnements de transports entre le domicile et la résidence administrative seront pris en charge à hauteur de 50% de leur montant.
- ▶ Tout cela fera l'objet d'une information précise aux agents. Bien sur, le tour de vis que nous impose le budget de l'Inrap nous promet du sang, de la sueur et des larmes, mais pour le reste tout va se passer pour le mieux dans le meilleur des monde.

▶ Le SGPA-CGT invite vivement les agents de l'interrégion à lui communiquer toute situation qui ne correspondrait pas à ce qui est ici décrit.

Vote

Contre = 7 [CGT (5), FSU (1), CNT (1)]

Abstention = SUD (3)

Pour = Administration (8)

Bulletin d'adhésion au SGPA CGT

C'en est fini du CDA Mars 2011

Nom : Prénom :

Adresse : Région :

Tel : Email : INRAP SRA Autre :

A retourner à CGT-Culture, 12, rue de Louvois, 75002 PARIS - email : sgpa.cgt-culture@culture.gouv.fr

Tel : 01 40 15 51 86 - Fax : 01 40 15 51 77 - internet : <http://www.cgt-culture.fr>